

Compte-rendus quotidiens du procès des attentats de Toulouse et Montauban

vendredi 6 octobre 2017

Le 2 octobre s'est ouvert devant la Cour d'assises de Paris le procès pour complicité et association de malfaiteurs dans les attentats survenus à Toulouse et Montauban en mars 2012.

La FENVAC est partie civile aux côtés des familles endeuillées et des victimes rescapées.

Au titre de notre mission d'aide aux victimes, il nous semble essentiel de permettre à toutes les parties civiles de suivre au mieux ce procès, y compris quand elles ne peuvent ou ne veulent pas être présentes à l'audience.

Ce procès ayant un intérêt pédagogique incontestable sur l'évolution des modes opératoires et motivations terroristes, la FENVAC entend également contribuer à un travail d'information et de mémoire à destination du grand public.

Chaque jour, nous mettrons donc en ligne sur un blog dédié un compte-rendu de l'audience :

<http://proces.fenvac.org>

Les compte-rendus rédigés quotidiennement ont pour souci de refléter le plus objectivement possible la teneur des débats devant la Cour d'assises de Paris.

Ainsi, nous nous abstenons de tout commentaire sur les propos reproduits dans le présent blog. Partie civile dans cette procédure, la FENVAC partagera sa vision de cette procédure avec la Cour via ses avocats, Me Rémi Lorrain et Me Paul Mallet.
